

**COMITE DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020
EN BOURGOGNE**

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE
(Mai 2021)**

Une consultation écrite du comité de suivi a été organisée du 18 au 27 mai 2021.

Cette consultation sollicitait l'avis du comité de suivi concernant le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année 2020 du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Bourgogne.

Conformément au Règlement UE 1303-2013 du 17 décembre 2013 « à partir de 2016 et jusqu'en 2023, chaque État membre soumet à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent. Les rapports annuels de mise en œuvre contiennent des informations-clés sur la réalisation du programme et de ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs, des indicateurs spécifiques du programme et des valeurs cibles quantifiées ».

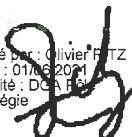
Aucune contribution, autre que des avis favorables, n'a été présentée dans les délais de la consultation.

En application du règlement intérieur du comité de suivi, le point à l'ordre du jour est donc approuvé.

Fait à Besançon, le 31/05/2021

La Présidente
du Conseil Régional

Signé par : Olivier FIZ
Date : 01/06/2021
Qualité : DCA
Stratégie



Le Préfet de région
Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales



Eric PIERRAT